Cinquante-sixième année. - N° 159 A Mercredi 17 et jeudi 18 août 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1601

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

911 148 369 RCS Paris.
GGE ONLINE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 155, rue de Charonne, 75011 Paris.
Précédent propriétaire : 878 951 094 RCS Paris. **GGE BCO 1.**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : GGE BCo 1 Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 41 rue Saint-Sébastien 75011 Paris Capital : 15089434.04 EUR Numéro unique d'identification : 878951094 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire de la scission : GGE Online Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 155 rue de Charonne 75011 Paris Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 911148369 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 625249902.00 EUR - passif de 0.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : A l'effet de réaliser l'opération d'Apport, le Bénéficiaire procédera à une augmentation de son capital par création d'actions ordinaires nouvelles qui seront toutes attribuées à l'Apporteur. La valeur de l'Apport et les conditions de sa rémunération ont été déterminées par les Parties sur la base des valeurs réelles (i) de l'Apport, estimées par un tiers expert indépendant, le cabinet PricewaterhouseCoopers et (ii) d'une action du Bénéficiaire. Au regard de l'immatriculation récente de GGE Online, la valeur réelle unitaire des actions du Bénéficiaire sera égale à 1 euro. Les Parties sont convenues que (i) la valeur réelle de l'Apport retenue pour les besoins de sa rémunération s'établit à 625.249.902 euros, et que (ii) la valeur réelle d'une action du Bénéficiaire s'établit à 1 Euro. En conséquence, l'Apport sera rémunéré par l'attribution à l'Apporteur de 625.249.902 actions ordinaires nouvelles du Bénéficiaire d'une valeur nominale de 0,01 Euro chacune. Le capital social du Bénéficiaire sera ainsi augmenté d'une somme de 6.252.499,02 euros pour être porté de 10 euros à 6.252.509,02 euros divisé en 625.250.902 actions d'un centime d'euro de valeur nominale chacune. Les actions nouvelles émises porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation et, sous cette réserve, seront entièrement assimilées aux actions déjà existantes et, comme elles, soumises à toutes les dispositions des statuts du Bénéficiaire. Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges. La différence entre la valeur nette comptable de l'actif net apporté estimé soit 625.249.902 euros et le montant de l'augmentation de

capital soit 6.252.509,02 euros, soit la somme de 618.997.402,98 euros, constituera une prime d'apport. L'évaluation des apports et le montant de la prime d'apport sont faites sous réserve de la détermination des valeurs comptables définitives telles qu'elles seront fixées à la Date d'Effet. Montant de la prime de fusion / scission : 618997402.98 EUR. Date du projet commun de scission : 05.08.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société GGE BCo 1 : 08.08.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société GGE Online : 08.08.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

